



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Action sociale : défendre vos intérêts au quotidien, une priorité pour la CFDT-Culture.

Qu'en est-il réellement de l'action sociale au Ministère de la Culture et des activités du Comité National d'Action Sociale ?

LE BILAN SOCIAL 2003-2004 a été communiqué aux organisations syndicales le 7 décembre 2006. **Il n'en existe pas de plus récent à ce jour.** Ce qui conduit à de sérieuses interrogations, car comment mener en 2007 une politique sociale efficace sans bilan depuis 2004 ? Un travail comparatif à l'aide des documents budgétaires 2007 démontre que **depuis 2004 les crédits d'action sociale sont en chute libre d'environ 16,06 %.**

Evolution des crédits d'action sociale (hors logement)

Total 2004 hors logement	Projet de Loi de Finances (PLF) 2007 hors logement	2004/2007 pourcentage
3 892 187	3 267 018	-16,06%

Pour vous éclairer, ce bilan social 2003-2004 comporte 211 pages, dont seulement 6 sur l'action sociale, décomposées comme suit : environ 1/2 page sur la restauration collective ; un peu moins d'une page sur le logement ; 2 pages sur la médecine statutaire et de prévention ; 1/2 page sur les associations de personnels ; 1 page sur les aides ; 1/2 page sur le service social ; 7 lignes sur la politique d'hygiène et la sécurité ; 1/2 page sur les crédits affectés.

Ce bilan contient malgré tout des éléments révélateurs du peu d'importance que le ministère accorde à la politique d'action sociale, **et plus particulièrement à des sujets dont la CFDT-Culture fait sa priorité :**

- **Le logement** : un sujet crucial pour notre ministère mais qui dépend en grande partie de la politique interministérielle. Des efforts ont été faits mais c'est une goutte d'eau dans l'océan.
- **La restauration collective** : très peu satisfaite quant à la position et l'action du ministère, la CFDT-Culture a engagé depuis plus de deux ans une réflexion sur la question, et notamment sur le cas des agents qui n'en bénéficient pas.
- **Les aides individuelles** : c'est finalement le domaine le plus efficace de l'action sociale de ce ministère. L'action de la Commission des secours est exemplaire à deux titres :
 - 1) l'aide financière ponctuelle apportée aux agents en grande difficulté ;
 - 2) l'accompagnement individualisé des agents par les assistantes sociales, la conseillère en économie familiale, le bureau de l'action sociale. N'hésitez pas à les contacter ou à faire passer l'information autour de vous. Les représentants des syndicats y siègent aux côtés de l'administration pour la défense de vos intérêts.

Si la dynamique en matière d'action sociale se trouve plombée au ministère de la Culture... il n'en va pas de même au niveau de la Fonction publique ; le volet social des accords Jacob signé par la CFDT (au côté de la CFTC et de l'UNSA) en fournit la preuve. Certes les avancées ne sont pas mirifiques, mais c'est un bon premier pas. On ne peut rester

éternellement dans la critique, dans les grands discours d'intention et dans l'immobilisme, il faut faire des choix et poser des actes. C'est pourquoi la CFDT a estimé que **les propositions contenues dans le volet social des accords Jacob sont un gain pour les agents de la Fonction publique** et apposé sa signature. Toutes les mesures du volet social vont dorénavant s'imposer au ministère de la Culture.

CNAS - ACTIVITES ET COMPETENCES... ? ?

Ce comité est chargé notamment : de contribuer à la définition d'une politique d'action sociale en faveur des agents du ministère ; d'émettre des recommandations pour la mise en œuvre de l'action sociale, sportive et culturelle ; d'examiner le bilan et l'évaluation des actions menées afin de proposer les orientations utiles ; de se prononcer sur la répartition des subventions aux associations de personnel du ministère.

Que fait réellement le CNAS dans ses 2 réunions annuelles ?

Son rôle de pilotage en matière de politique d'action sociale est inexistant. C'est une volonté forte du politique de maintenir l'existant mais sans plus, tout en diminuant de façon inquiétante le budget et les effectifs des services sociaux. Des propositions, pourtant pertinentes, de la CFDT-Culture sont écartées par la DAG et peu soutenues, voire pas du tout, par les autres organisations. La CFDT-Culture continue de siéger malgré un certain nombre d'interrogations sur l'utilité effective de cette instance.

Le seul dossier réellement traité en cours de ces réunions est celui de la répartition des subventions accordées par le ministère aux associations de personnels.

Nous ne sommes pas contre mais sans caricaturer, il n'est pas normal que plus de la moitié du temps du CNAS soit consacré à la distribution de subventions ministérielles pour ces associations. Cela donne lieu à d'interminables débats entre les syndicats et l'administration, qui impose au final son arbitrage car c'est elle qui a la maîtrise du budget global.

Conclusion

Le CNAS consacre plus de la moitié de son activité à cautionner, valider ou discuter à la marge de tel ou tel montant de subventions pour telle ou telle association, alors que des sujets beaucoup plus essentiels pour les agents mériteraient d'être abordés en profondeur. **Ce qui mobilise la CFDT-Culture, c'est l'établissement d'une équité de traitement en matière d'action sociale entre tous les personnels du MCC et de ses établissements sur des sujets par exemple comme la restauration, l'accès au logement, etc. Actuellement de graves iniquités existent entre Paris/Ile-de-France et la Province ; entre agents de centrale et agents de services déconcentrés ; entre agents centrale/déconcentrés et agents affectés dans les Etablissements publics (EP) ; entre agents des différents EP, etc.**

La CFDT-Culture continuera de dénoncer et de combattre ces iniquités, jusqu'à leur disparition. Rejoignez notre combat.

Le 16 février 2007